

## Charte des écoles

La Charte formalise les relations entre les médiathèques Caux Vallée de Seine et les écoles du territoire.

Les accueils de classes ont pour but de :

- Faire découvrir la médiathèque aux enfants
- Sensibiliser l'enfant à la lecture et à la culture de façon ludique
- Rendre l'enfant autonome au sein de la médiathèque et libre dans ses choix
- Inviter l'enfant à revenir dans le cadre familial (un formulaire d'inscription sera remis à chaque enfant lors de la première visite)

### Accueil des classes

L'équipe des médiathèques envoie un courrier aux directeurs des écoles afin d'établir un planning de visites.

Le nombre de séances proposées sera défini en fonction du nombre de classes intéressées et dans la limite d'une visite par trimestre. La durée de la séance est de 45 minutes à 1 heure.

Un planning de visites « en autonomie » en début d'après-midi est également mis en place pour les enseignants qui souhaitent profiter du lieu pour lire et emprunter des documents. Le bibliothécaire est présent pour donner des renseignements et enregistrer les livres.

- Le prêt de documents fait l'objet d'une inscription gratuite de la classe au nom de l'enseignant. La carte collectivité permet le prêt de 100 documents (sauf DVD et CDROM) pour une durée de 2 mois. Tous les documents devront être rendus à la fin de l'année scolaire.
- L'enseignant organise le transport de sa classe jusqu'à la médiathèque de son secteur (celle-ci est indiquée sur le courrier reçu en début d'année).
- L'enseignant est l'interlocuteur privilégié et est responsable du suivi des documents sortis sur sa carte lors d'une séance. Il doit nous signaler toute détérioration ou perte de document et respecter le temps de prêt. Les livres sont fragiles, la médiathèque dispose de matériel spécifique pour les réparer. L'enseignant signale les ouvrages à réparer mais ne procède pas à des réparations.
- Les enfants sont sous la responsabilité de l'enseignant lors des accueils de groupes sur le temps scolaire.
- Pour des raisons pratiques et de bon fonctionnement, il est demandé aux enseignants de respecter les horaires de rendez-vous. Chaque enseignant doit donc prévenir en cas d'empêchement. Inversement, le personnel de la médiathèque préviendra l'établissement si un rendez-vous devait être annulé.

## Sélections d'ouvrages thématiques

- Les bibliothécaires proposent de réaliser des recherches thématiques. La demande doit être faite au moins 2 semaines avant la date souhaitée de mise à disposition. L'enseignant a 15 jours pour venir chercher sa sélection. Passé ce délai, les livres seront remis en circulation.

## Valises pédagogiques

- Le réseau des médiathèques Caux Vallée de Seine met à disposition, gratuitement, des valises pédagogiques. Elles contiennent 20 à 30 livres identiques et un support permettant leur étude. Ces valises d'un niveau CP à CM2 ont été élaborées par l'équipe des bibliothécaires en lien avec le programme de l'éducation nationale.